

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1308

Opération urbaine FISAC Lyon 9e la Duchère - Prorogation de la durée de l'opération -
Approbation d'un avenant à la convention cadre et d'un avenant à la convention d'application

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015-1308 - OPERATION URBAINE FISAC LYON 9E LA DUCHERE -
PROROGATION DE LA DUREE DE L'OPERATION -
APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION
CADRE ET D'UN AVENANT A LA CONVENTION
D'APPLICATION (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU
COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par décision n° 10-0133 du 16 mars 2010, M. le Secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation, a validé le dossier Opération Urbaine Fonds d'Intervention pour les Services d'Artisanat et du Commerce (FISAC) relatif au quartier de la Duchère en attribuant à la Société d'Equipement du Rhône et de Lyon (SERL), maître d'ouvrage du dispositif, une aide de 506 025 € au titre de la première phase de l'opération, se décomposant ainsi :

- une subvention de fonctionnement de 106 025 € ;
- une subvention d'investissement de 400 000 €.

L'Etat (la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi - DIRECCTE), la Ville de Lyon, les Chambres consulaires et la Société d'Equipement du Rhône et de Lyon ont signé, le 2 décembre 2010, une convention cadre qui définit les orientations, le fonctionnement et le financement d'un plan d'actions en faveur des commerces, de l'artisanat et des services.

De plus, une convention d'application n° 3 a été signée le 25 juillet 2013 entre la Ville de Lyon et la SERL se traduisant par une subvention de 140 K€ versée par la Ville de Lyon à la SERL pour contribuer aux actions de soutien à la vie commerciale (aide à l'investissement des commerçants, actions de promotion).

Le but poursuivi est d'améliorer la diversité commerciale dans le cadre du projet de renouvellement urbain de ce quartier.

L'action d'investissement a permis de soutenir l'installation de 15 commerçants (13 sur le plateau, 1 sur Balmont et 1 sur la Sauvegarde) par l'engagement de 424 K€ de subvention des partenaires (265 K€ de fonds FISAC et 159 K€ de la Ville de Lyon).

Il reste cependant encore des cellules à commercialiser sur le pôle commercial, en raison :

- du montant important des travaux à réaliser (grande superficie, mezzanine à créer, important linéaire de façades...) ;

- de leurs contraintes techniques ou juridiques (pas de possibilité d'extraction de fumées, interdiction au règlement de copropriété d'installer des commerces alimentaires...);
- d'une localisation moins favorable.

S'agissant des actions de fonctionnement, la démarche de progrès organisée par les chambres consulaires a permis le soutien de 6 commerçants. La plupart sont de jeunes créateurs d'entreprises qui ont besoin d'assistance sur le plan comptable, fiscal et du marketing afin de pérenniser leurs récentes implantations.

Enfin, les commerçants se sont mobilisés afin de se fédérer au sein d'une association pour mener des actions collectives de promotion et d'animation du commerce local. Dans ce cadre, elle a organisé en 2014 une semaine commerciale.

Ainsi, les actions de l'opération urbaine ont permis le renforcement de l'équipement commercial et la création d'une nouvelle dynamique. Mais l'opération arrive à échéance et les partenaires, malgré deux prolongations respectivement de 18 et 12 mois, craignent de ne pas pouvoir finaliser les actions entreprises.

Aussi, afin de poursuivre, dans les meilleures conditions, la redynamisation commerciale, les partenaires – l'Etat, les Chambres consulaires, la Ville de Lyon et la SERL - ont-ils sollicité une nouvelle prolongation de l'Opération Urbaine auprès de la DIRECCTE.

Par courrier du 25 mars 2015, celle-ci a validé la demande des partenaires en accordant une dernière prolongation de 12 mois, soit jusqu'au 15 septembre 2016.

Il est donc nécessaire de signer un avenant n° 4 à la convention cadre. En outre, la prolongation de la durée de l'opération implique la signature d'un avenant à la convention d'application conclue entre la Ville et la SERL le 25 juillet 2013.

Vu la convention cadre du 2 décembre 2010 ;

Vu la convention d'application du 25 juillet 2013 ;

Vu lesdits avenants ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

DELIBERE

1. La prolongation de l'opération urbaine Lyon 9^e (Duchère) jusqu'au 15 septembre 2016 est approuvée.

2. L'avenant n° 4 à la convention cadre susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la SERL, concernant l'opération urbaine Lyon 9^e (Duchère) est approuvé.

3. L'avenant n° 2 à la convention d'application susvisé, établi entre la Ville et la SERL est approuvé.

4. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. BOUZERDA